



Commission scolaire
DES PHARES



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Le comité contre la violence et l'intimidation de l'école Paul-Hubert dévoile une murale

Rimouski, le 20 mars 2015 – Le comité contre la violence et l'intimidation de l'école Paul-Hubert est heureux de dévoiler officiellement aujourd'hui la murale de 4 pieds par 6 pieds qui a été réalisée à partir de la production du gagnant du concours qu'il a tenu dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale du 21 mars 2014. M. Cédric Lepage, élève de cinquième secondaire, est l'auteur du dessin primé. La gagnante au volet écriture était M^{me} Caroline Lambert, élève de cinquième secondaire. Son texte a été reproduit dans l'agenda des élèves de l'année 2014-2015.

Le comité contre la violence et l'intimidation de l'école Paul-Hubert avait organisé ce concours afin de sensibiliser les élèves et les membres du personnel au sujet de la discrimination raciale et de ses conséquences. Sa mission est entre autres de promouvoir le respect entre les cultures, d'informer et d'éduquer les élèves sur les conséquences des attitudes négatives et de l'intolérance en contexte interracial ou interculturel. Rappelons que les deux récipiendaires ont reçu un prix de 100 \$ de la part de la Fondation de l'école Paul-Hubert.

« Nous avons pour objectif de déclencher une réflexion chez les élèves afin de les amener à prendre conscience des impacts d'une attitude fermée ou intransigeante à l'égard de la différence raciale ou culturelle. La détresse et la violence qui peuvent en résulter nourrissent les craintes de part et d'autre et entraînent davantage d'intolérance et de violence. Chaque personne, dans l'école, peut exercer une veille par rapport à ce genre de situation. Cette murale a pour fonction de rappeler à tous et à toutes l'importance de leur vigilance vis-à-vis de la violence et de l'intimidation », a mentionné M. Francis Desrosiers, intervenant social.

Source : Brigitte Côté, directrice adjointe – unité 3
École Paul-Hubert
418 724-3439

À propos de la Commission scolaire des Phares

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle, en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.